

M. EARL: Le gouvernement doit maintenant en tout la somme de \$24,732,765.78.

M. ARGUE: Cete somme ne figure pas à l'annexe I.

M. EARL: Non, elle n'y figure pas.

M. ROSS: La somme de \$5,235,621.37, qui figure à la page 8 comme déficit du plan quinquennal de mise en commun, est donc tout ce que vous avez à déduire des ventes de cette année avant de répartir la balance des revenus entre les membres du pool?

M. EARL: C'est exact.

M. ARGUE: Et il y aura en plus les 24 millions de dollars?

M. EARL: Non.

M. ARGUE: Alors, il s'agit d'un déficit au compte-blé, d'un déficit réel d'un peu plus de 5 millions de dollars au 31 juillet?

M. EARL: Un déficit au compte-blé, c'est exact.

M. ARGUE: C'est donc là où se trouve le déficit. Les 24 millions ne seraient-ils pas portés, d'autre part, au crédit du compte-blé?

M. EARL: Pas comme déficit d'exploitation. Cela serait porté au compte l'emprunt à la banque.

M. ARGUE: En ce qui concerne le cultivateur, supposons pour rendre les chose plus claires, qu'il y ait un surplus de 25 millions de dollars pour la présente année. Si nous comptons, ainsi, il faudrait donc déduire de cette somme 5 millions de dollars et il resterait 20 millions de dollars à répartir?

M. EARL: Non, le calcul n'est pas juste. Voici: si la Commission canadienne du blé ne s'occupait d'aucune autre opération que celle du blé, ou encore, supposons pour un instant qu'elle ne se soit occupée uniquement que du blé et que le gouvernement ait versé la somme qui figure dans les emprunts, le présent rapport porterait alors un montant d'environ \$1,500,000 en banque et un déficit de 5 millions de dollars au compte du pool.

M. ARGUE: C'est-à-dire un déficit net de \$3,500,000 au syndicat?

M. EARL: Non.

M. ARGUE: Je ne suis pas un expert, comme vous pouvez le constater.

M. EARL: Il y a confusion que le fait du financement n'a aucun rapport avec le résultat de vos opérations. Reprenons la question du point de vue du blé seulement, et comme si nous n'avions jamais effectué le financement du lin.

M. ARGUE: Et alors?

M. EARL: En d'autres termes, supposons que le gouvernement ait versé l'argent pour le financement du lin au début de l'opération. La situation actuelle n'aurait pas lieu; il n'existerait aucun emprunt dans les banques et nous aurions à montrer environ \$1,500,000 d'argent comptant en banque.

M. ARGUE: De surplus?

M. EARL: En argent comptant, mais nous aurions encore un déficit de 5 millions de dollars.

M. ARGUE: En admettant que la durée du pool se soit terminée au 31 juillet de l'année dernière, qu'elle aurait été la situation du cultivateur en fait de paiements?

M. EARL: Il ne recevrait rien. Il existerait toujours le déficit de 5 millions, qui doit être comblé par les opérations subséquentes du pool au cours de l'année agricole en cours.